



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2314

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise à disposition de personnel intérimaire pour la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2314**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Mise à disposition de personnel intérimaire pour la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet un marché de mise à disposition de personnel intérimaire pour la Communauté urbaine de Lyon (direction de la propreté, service du restaurant administratif et du restaurant officiel de la Communauté urbaine de Lyon).

La direction de la propreté de la Communauté urbaine a la charge de la collecte des déchets qui sont ramassés chaque jour, y compris certains jours fériés. Pour remplacer son personnel momentanément absent et afin d'assurer quotidiennement la collecte des ordures ménagères sur son territoire, la Communauté urbaine a décidé de faire appel à du personnel intérimaire.

Concernant le restaurant administratif et le restaurant officiel de la Communauté urbaine, le recours à du personnel intérimaire a pour objet de pallier l'absence d'agents de restauration ou de répondre à un surcroît d'activité afin d'assurer l'accueil quotidien de 800 agents-convives.

Une procédure adaptée a été lancée en application :

- de l'article 30 du code des marchés publics,
- de l'article 21 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,
- de la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : mise à disposition de personnel intérimaire pour la réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets sur le territoire de la Communauté urbaine,
- lot n° 2 : mise à disposition de personnel intérimaire pour le restaurant administratif et le restaurant officiel de la Communauté urbaine.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics conclu, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et pas de montant maximum.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et pas de montant maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 mai 2011, a classé les offres et choisi :

- pour le lot n° 1 : mise à disposition de personnel intérimaire pour la réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets sur le territoire de la Communauté urbaine : ADECCO, Société par action simplifiée, pour un montant annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et pas de montant maximum,

- pour le lot n° 2 : mise à disposition de personnel intérimaire pour le restaurant administratif et le restaurant officiel de la Communauté urbaine : la société par action simplifiée RANDSTAD pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et pas de montant maximum.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : mise à disposition de personnel intérimaire pour la réalisation de prestations ponctuelles de collecte de déchets sur le territoire de la Communauté urbaine : ADECCO, Société par action simplifiée, pour un montant annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et pas de montant maximum,

- lot n° 2 : mise à disposition de personnel intérimaire pour le restaurant administratif et le restaurant officiel de la Communauté urbaine : RANDSTAD, Société par action simplifiée, pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et pas de montant maximum.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire pour :

- le lot n° 1 : sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 621 810 - fonction 812,

- le lot n° 2 : sur le budget annexe du restaurant de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 621 810 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.